

République Française			COMMUNE DE SOLUTRE-POUILLY
Département de Saône et Loire			Extrait du Registre des arrêtés du Maire de la commune de SOLUTRE-POUILLY
Arrondissement de Mâcon			
		Arrêté n° 2021/032	
OBJET :	Autorisation de voirie pour des travaux d'implantation de 4 poteaux route des Teppes dans le cadre du déploiement de la Fibre Optique.		

Nous, Maire de Solutré-Pouilly,

- Vu la demande d'autorisation de travaux transmise le 29 Mars dernier par l'entreprise ORANGE SCOPELEC, 26 avenue de STALINGRAD, BP 88007, 21080 DIJON, représentée par M. Alexandre NGUYEN, pour des travaux d'implantation de 4 poteaux route des Teppes dans le cadre du déploiement de la Fibre Optique. à SOLUTRE-POUILLY, route des Teppes,
- Vu le Code des Communes,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu que pour la bonne exécution des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation

ARRETONS

ARTICLE 1 : Autorisation.

Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux décrits ci-dessus à compter du 12 avril 2021 pour une durée d'un jour calendaire.

ARTICLE 2 : Stationnement.

Le stationnement sera interdit pendant toute la durée des travaux sur l'emprise du chantier.

ARTICLE 3 : redevance d'occupation du domaine public.

Par délibération du 3 novembre 2009, la municipalité a fixé, à compter du 1^{er} janvier 2010 une redevance d'occupation du domaine public de 20€ par mois à compter du 4^{ème} mois d'occupation du domaine public (pour échafaudage, clôture de chantier, dépôt de matériaux, bois, engins de chantier, matériels de chantier...). La première demande jusqu'à concurrence de 3 mois est gratuite. Le règlement de cette participation se fera par l'émission d'un titre de recette établi au nom du demandeur.

ARTICLE 4 : Sécurité et signalisation de chantier

Les panneaux de circulation réglementaires seront installés par l'entreprise chargée d'exécuter les travaux pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie et publié dans les conditions habituelles.

Fait à SOLUTRE-POUILLY

Le 29/03/21

Le Maire,

Jean-Claude LAPIERRE



Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des PC.E.

N° de dossier : 877234/MUI002099/2007561

Date : 16/02/2021

Contact : NGUYEN Alexandre

SCOPELEC

26 AVE DE STALINGRAD

BP 88007

21080 DIJON

Réponse du gestionnaire de voirie instructeur

Mairie de Solutre Pouilly
LE BOURG

71960 SOLUTRE-POUILLY

Permission accordée :

Date et signature : (Nom et qualité)

(Et selon les dispositions en vigueur localement, par
arrêté N° du)

Niveau d'urgence

Raccordement client : Non

Localisation des Travaux

71960 SOLUTRE-POUILLY - ROUTE DES TEPPEES.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m ²		
Borne pavillonnaire	unité			m ²		
Cabine téléphonique	unité			m ²		
Poteau	unité	4				
Antenne > 12 m	unité			m ²		
Pylône > 12 m	unité			m ²		
Chambre souterraine	unité					
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

Nature des travaux : Travaux sur réseau

Commentaires : Implantation 4 appuis télécom

Echéancier :

Date prévue pour le début des travaux : 12/04/2021

Durée prévisible des travaux : 1.0 Jour(s)

Autorisation de la permission demandée jusqu'au : 03/12/2033

29 MAR. 2021

Gestionnaire de voirie : 79409 Mairie de Solutre Pouilly


Jean-Claude LAPIERRE
Maire



DOSSIER-TECHNIQUE

☒ 1. Plan du réseau présentant les modalités de Passage et d'ancrage :

- Charge en génie civil

Dispositions générales sur canalisations : 0,80 m sous chaussée ; 0,50 m sous trottoir.

- Charge en aérien

Dispositions générales plantation de poteau : 1,30 m de profondeur d'implantation ; 6,70 m hors sol ; 6,50 m de flèche des câbles entre deux appuis.

☐ 2. Données techniques nécessaires à l'appréciation de la possibilité d'un éventuel partage des installations existantes.

☐ 3. Schémas d'implantation sur les ouvrages d'art et les carrefours.

☒ 4. Conditions prévisionnelles d'organisation du chantier :

- Emprise

Le chantier sera implanté de manière à occuper une surface aussi réduite que possible dans le respect d'une bonne exécution des travaux.

- Maintien de la circulation

Les dispositions seront prises de façon à réduire au maximum la gêne pour la circulation publique. La continuité des accès sera assurée au moyen de ponts de voitures et passerelles pour piétons avec garde-corps rigide. Les accès nécessaires à la circulation privée seront réalisés au moyen de ponts de service. Ces passages seront clairement balisés et protégés.

- Signalisation du chantier

Les signalisations d'approche, de position, de fin de prescription et de jalonnement en cas de détournement de la circulation seront mises en place. Le chantier sera isolé en permanence des espaces réservés aux personnes et des portions de chaussée non affectées par les travaux. Des dispositifs de balisage rigides seront mis en place du côté voie de la circulation automobile. Des clôtures rigides, résistantes et continues seront mises en place côté accotement ou trottoir. L'ensemble des dispositifs sera éclairé pendant la nuit par un nombre suffisant de lanternes pour être visible en toutes circonstances. Le dépôt de chantier sera totalement isolé des circulations piétonnes et routières par des clôtures constituées d'éléments jointifs. Dans la mesure du possible, le stationnement des véhicules assurant la desserte du chantier se fera à l'intérieur des emprises autorisées.

- Sécurité

Conformément à la loi, un coordonnateur de sécurité sera désigné selon la nature du chantier.

☒ 5. Modalités techniques de remblaiement ou de reconstruction d'ouvrages :

- Démolition des revêtements

Selon la nature du revêtement de surface, découpes à l'aide d'une scie à disque, de trancheuse à roue, de pelle pneumatique, etc., avec une largeur de 10 cm de part et d'autre de la dimension de la fouille.

- Remblaiement et compactage

Trottoir : les remblais sont réalisés, après calibrage et tri, avec les matériaux extraits de la fouille ou avec une grave naturelle 0/30 soigneusement mise en œuvre. Le compactage sera réalisé par couche de 30 cm.

Chaussée : les remblais sont réalisés pour la couche de fondation en grave naturelle de 40 cm et pour la couche de base en grave naturelle de 40 cm. Le compactage sera réalisé par couche de 20 cm.

Les terres extraites non réutilisables seront évacuées en décharge.

Les dispositions prévues à la note technique sur le compactage des remblais (SETRA) seront appliquées.

- Revêtement de surface

Espaces verts : apport de terre végétale si nécessaire.

Trottoir : couche en enrobé BB 0/6,3 sur 3 cm.

Chaussée : couche de roulement réalisée en deux fois 5 cm de béton bitumineux BB 0/10.

Les joints seront réalisés par une émulsion de bitume pour parfaire l'étanchéité.

☒ 6. Echéancier prévisionnel de réalisation des travaux :

Date prévue pour le début des travaux : 12/04/2021

Durée prévisible des travaux : 1.0 Jour(s)

Remarques : toute suggestion particulière sera examinée.



Diagnostic amiante

Date : 16/02/2021	Instructeur
Contact : NGUYEN Alexandre Téléphone : Portable : 0769985455 Télécopieur : techbe1@axessperformance.fr N° de dossier: 877234	Monsieur le Directeur de la Voirie Mairie de Solutre Pouilly LE BOURG 71960 SOLUTRE-POUILLY

Monsieur le Directeur,

Objet : Diagnostic amiante

Nous vous informons par la présente qu'ORANGE doit réaliser des travaux de génie civil (d'extension, ou autre) sur les voies citées ci-dessous

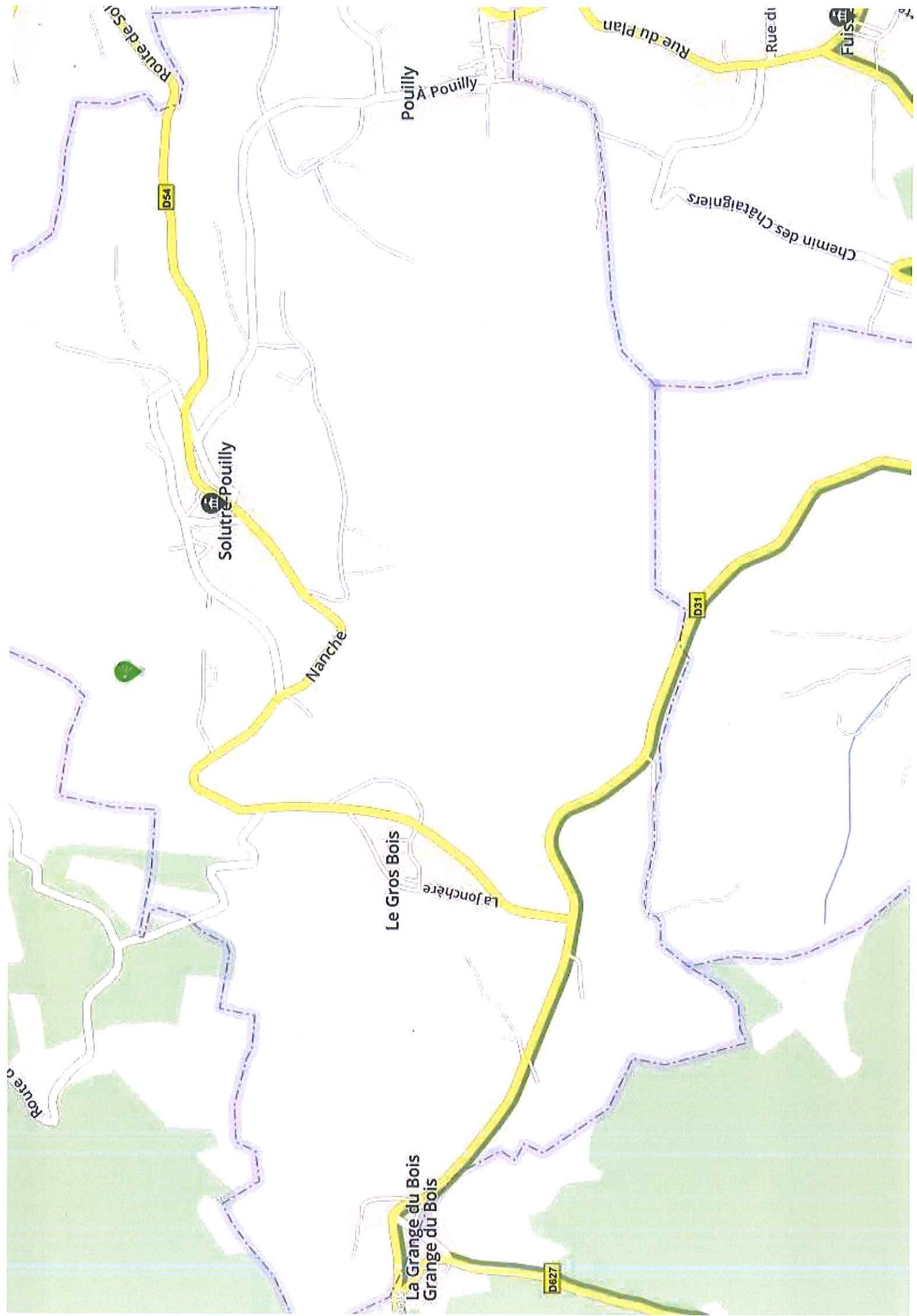
71960 SOLUTRE-POUILLY - ROUTE DES TEPPEES.

En votre qualité de gestionnaire du réseau routier concerné, nous vous demandons de nous transmettre les informations que vous avez pu collecter sur la présence ou l'absence d'amiante dans les voies concernées.

Dans l'hypothèse où une cartographie des voies contenant de l'amiante n'a pas été encore entreprise, nous vous prions de bien vouloir diligenter dans les meilleurs délais les études et analyses pour caractériser les matériaux des voies sur lesquelles nous allons réaliser nos travaux.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande.

Nous vous prions de croire, Monsieur le directeur, en l'expression de notre considération distinguée.



Route de Sol

D54

Pouilly
A Pouilly

Rue du plan

Rue di

Fuisse

Chemin des Châtaigniers

Solutre Pouilly

Nanche

D31

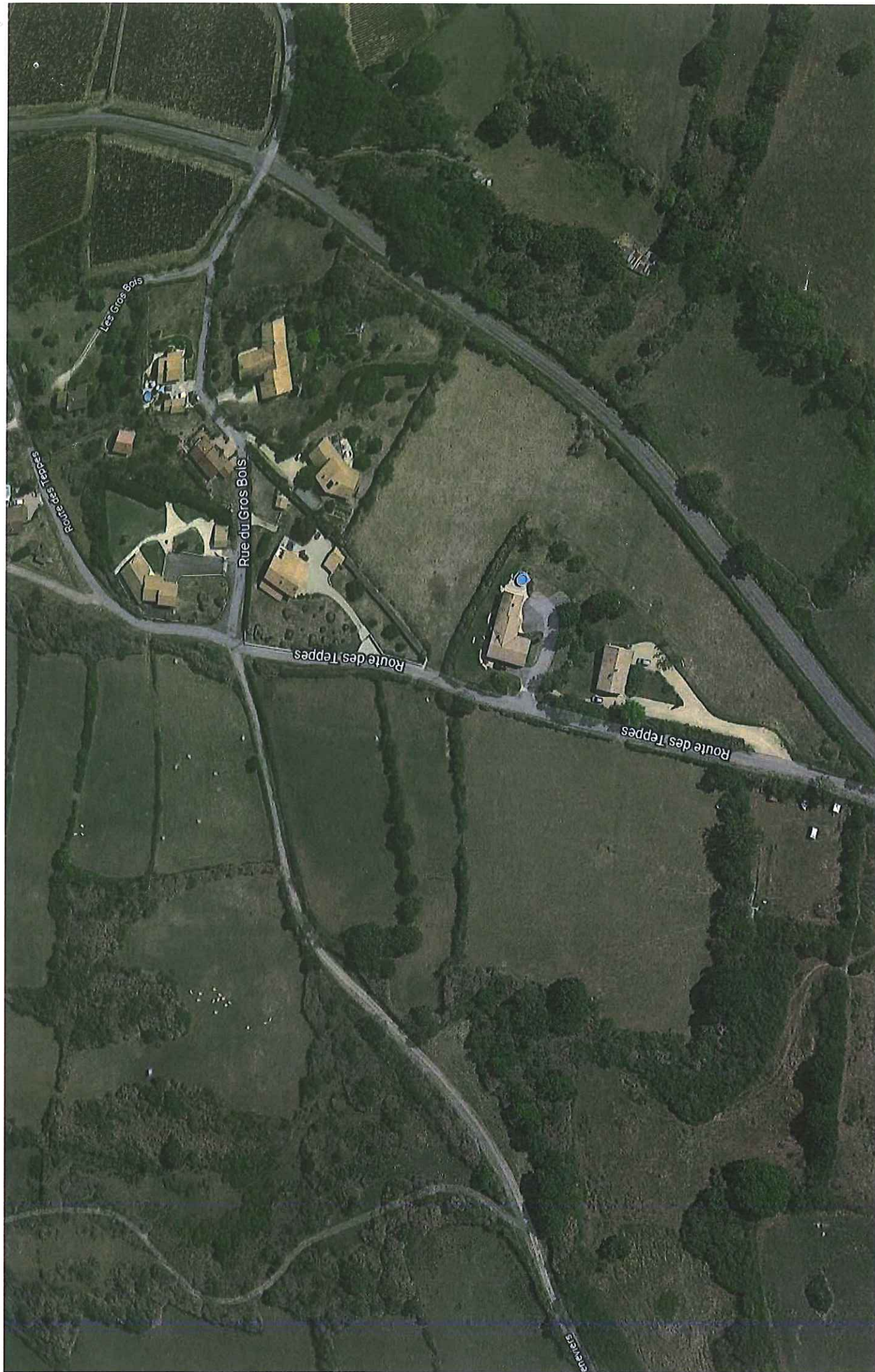
Le Gros Bois

La Jonchère

La Grange du Bois
Grange du Bois

D27

Route d





735879



735880



735881



735882





Demande de Permission de voirie

(Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005)

Article R 20-47 du code des P.C.E.

Date : 16/02/2021	Instructeur
Contact : NGUYEN Alexandre Téléphone : Portable : 0769985455 techbe1@axessperformance.fr N° de dossier : 877234/MUI002099/2007561	Mairie de Solutre Pouilly LE BOURG 71960 SOLUTRE-POUILLY

Demandeur	Gestionnaire de voirie
SCOPELEC 26 AVE DE STALINGRAD BP 88007 21080 DIJON	Mairie de Solutre Pouilly LE BOURG 71960 SOLUTRE-POUILLY

Niveau d'urgence
Raccordement client : Non

Localisation des Travaux
71960 SOLUTRE-POUILLY - ROUTE DES TEPPES.

Description des travaux à réaliser						
Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui Orange	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m ²		
Borne pavillonnaire	unité			m ²		
Cabine téléphonique	unité			m ²		
Poteau	unité	4				
Antenne > 12 m	unité			m ²		
Pylône > 12 m	unité			m ²		
Chambre souterraine	unité					
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		
Nature des travaux : Travaux sur réseau						
Commentaires :						
Implantation 4 appuis télécom						
Implantation 4 appuis télécom						
Echéancier :						
Date prévue pour le début des travaux : 12/04/2021						
Durée prévisible des travaux : 1.0 Jour(s)						
Autorisation de la permission demandée jusqu'au : 03/12/2033						

Orange, SA au capital de 10640226396 Euros, 78 rue Olivier de Serres-75015 Paris-380 129 866 RCS Paris

 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère chargé des transports	Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux Code de voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11 Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5 Gestionnaires des réseaux routiers	 N° 14023*01
---	--	--

Le demandeur Particulier ☐ service public ☐ maître d'oeuvre ou conducteur d'opération ☐ entreprise ☐			
Nom : Prénom : Dénomination : Orange SCOPELEC Représenté par : NGUYEN Alexandre Adresse Numéro : 26 Extension : Nom de la voie : AVE DE STALINGRAD BP 88007 Code postal 21080 Localité : DIJON Pays : France Téléphone 0769985455 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _ _ _ Courriel : techbe1@axessperformance.fr			
Si le bénéficiaire est différent du demandeur Nom : Prénom : Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Code postal Localité : Pays : Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Courriel : @			

Localisation du site concerné par la demande			
Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n° Hors agglomération ☒ En agglomération ☐ Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐ Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : ROUTE DES TEPPEES. Code postal 71960 Localité : SOLTRE-POUILLY - Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) : Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :			

Nature et date des travaux			
Pose de compteur / branchement aux réseaux ☐ (1)			
	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐
En retrait de l'alignement	__ __ __ mètres	__ __ __ mètres	__ __ __ mètres
Dépôt ou Stationnement ☐ (2)	Saillie ou Surplomb ☐ (2)	Aménagement d'accès ☐ (2)	Ouvrages divers ☐ (1)
Station service ☐	Renouvellement ☐	Création ☒	
Autres ☐ Date prévue de début d'application 12/04/2021 Durée d'application (en jours calendaires) : 1.0 Jour(s) Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel. (1) Compléter le cadre ouvrages divers (2) compléter le cadre correspondant			

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾

Demande initiale ☐ Prolongation ☐ référence du permis de stationnement :

Nature du dépôt { Matériaux ☐ Benne ☐ Grue ☐ Etalage ☐
ou { Echafaudage ☐ Mobilier urbain ☐ Terrasses de café ☐ Vente le long de la voie ou sur aire de service ☐
stationnement { Autres (à préciser) ☐ :

Saillie ou surplomb ⁽²⁾

Largeur : de la voie _ _ _ mètres de la saillie _ _ _ mètres
des trottoirs _ _ _ mètres Hauteur sous saillie _ _ _ mètres

Aménagement d'accès ⁽²⁾

Avec franchissement de fossé ☐ : Diamètre du tuyau _ _ _ millimètre Longueur _ _ _ mètres
Distance par rapport à l'axe de la chaussée _ _ _ mètres Nature du tuyau :
Sans franchissement de fossé ☐ Largeur de l'aménagement _ _ _ mètres

Ouvrages divers ⁽¹⁾

Travaux sur ouvrages existants ☐ Installation nouvelle ☒

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :
Eau potable ☐ Eaux pluviales ☐ GDF ☐ Opérateurs réseaux ☒
Eaux usées ☐ EDF ☐ Autres (à préciser) ☐ :
Sous voirie Sous accotement ou trottoirs

Tranchée longitudinale mètres mètres
Tranchée transversale mètres mètres
Fonçage mètres mètres

Aménagement de surface ou équipements :
Stationnement ☐ Arrêt bus ☐ Passage supérieur ou inférieur ☐ Équipements de la route ☐
Autres (à préciser) ☐ :

Pièces jointes à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

1 - Pour toute demande

Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000^{ème} ☒ Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000^{ème} ☐ ⁽³⁾ Photos ☒

2 - Pièces complémentaires par nature de demande**2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb**

Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50^{ème} ☐

2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine

Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500^{ème} ☒ Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50^{ème} ☐

Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50^{ème} ☐

2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : DIJON Le : 16/02/2021

Nom : Prénom : NGUYEN Alexandre Qualité : Chargé d'affaires

(3) Extrait cadastral ou équivalent